

Atelier citoyen numérique # 16 : Projet de loi sur le climat

..... Lundi 8 février 2021

Compte-rendu des échanges



Introduction de Pacôme Rupin

La Convention citoyenne pour le climat a été un exercice de démocratie délibérative inédit, lors duquel 150 personnes ont été tirées au sort pour travailler pendant neuf mois à l'élaboration de mesures concrètes pour réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030.

Sur les 149 propositions faites, le Président de la République s'est engagé à mettre en oeuvre 146 d'entre elles dont une partie relevant de la législation a été transcrite dans le projet de loi sur le Climat venant compléter les dispositions du plan France Relance, de la loi de finances, des conseils de défense écologique et des actions portées au niveau européen et international.

Lors de cet atelier nous nous sommes concentrés sur trois grands thèmes : les modes déplacement, de consommation et les sujets franciliens. Nous avons abordé neuf propositions au coeur du débat, qui découlent respectivement de ces thématiques :

Amplifier la transformation de nos déplacements

1

- Favoriser l'intermodalité grâce aux parkings-relais
- Étendre l'expérimentation de voies réservées
- Favoriser l'intermodalité train / avion

Agir pour transformer les modes de consommation

2

- Transformer nos modes de consommation avec l'affichage carbone
- Réguler la publicité
- Réduire les déchets : favoriser la vente en vrac

3

Agir sur la manière dont nous vivons en France, les sujets franciliens

- Sécuriser l'interdiction généralisée des terrasses chauffées
- Lutter contre l'artificialisation des sols
- Rénover les passoires thermiques

Synthèse de notre échange : avis, idées, réponses

Amplifier la transformation de nos déplacements

Rappel :

- Le projet de loi prévoit de favoriser le report modal de la voiture vers les transports collectifs en entrée de ville en intégrant le développement des parkings-relais.
- Il prévoit également d'expérimenter pour 3 ans, la mise en place de voies réservées à certaines catégories de véhicules, sur les autoroutes et routes express du réseau routier national et départemental desservant les zones à faibles émissions mobilités, en tenant compte des conditions de circulation et de sécurité routière.
- De plus, il projette que les Régions, dans la fixation des tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs d'intérêt régional (TER), doivent veiller à proposer des tarifs permettant de favoriser l'usage des transports collectifs par rapport aux transports individuels. Enfin, un article interdit l'exploitation de services aériens sur des liaisons intérieures au territoire national, dès lors qu'un trajet alternatif, par un autre moyen de transport collectif moins émetteur de CO2 existe en moins de 2h30.

Votre avis :

- De manière générale, vous avez émis des points d'attention sur les parkings relais, qui nécessiteraient de desservir le centre-ville, d'être organisés, gratuits et sécurisés pour permettre une bonne accessibilité aux usagers. Certains pensent également qu'ils seraient une perte pour l'État et craignent un effet contreproductif entraînant un report modal du train vers la voiture, sans être bénéfique pour les personnes arrivant de l'extérieur de la capitale.
- D'autres alternatives vous semblent plus adaptées comme la gratuité des transports, la mise en place de points d'arrêts desservant les entreprises, les transports fluviaux, l'interdiction partielle de la voiture particulière à l'intérieur de Paris ou encore le développement massif de la voiture électrique. Certains ont même fait remarqué qu'un accès à usage collectif de ces dernières serait intéressant à favoriser. Vous avez aussi évoqué la possibilité de mettre en place une journée de télétravail obligatoire par semaine, pour limiter la dépense énergétique.

- Vous êtes majoritairement favorables au covoiturage s'il respecte certaines conditions dont la mise en place de voies dédiées sur des voies supplémentaires et si les voies réservées protègent les vélos.
- Concernant l'intermodalité train / avion, plusieurs d'entre vous ont mentionné leur volonté d'une utilisation plus importante du train. Notamment avec un retour des trains de nuit et des trains-autos, une médiatisation plus importante du dispositif du billet annuel de vacances, ainsi que le développement du fret ferroviaire pour les camions effectuant de longues distances. En revanche, un point de vigilance a été émis ; le risque que les aéroports français soient mis en marge.
- Vous avez aussi parlé des énergies à développer dont les énergies « vertes » telles le bio gaz, l'énergie solaire, éolienne ou l'hydroélectricité mais aussi les pompes à chaleur et la cogénération nucléaire. Ce, tout en réduisant en parallèle le nucléaire.
- Enfin, l'un d'entre vous a mentionné son souhait de lutter contre les « bureaux-autos », soit le fait que des conducteurs laissent le moteur thermique et le chauffage de leur voiture allumés lorsqu'ils y restent pour des activités professionnelles.

L'avis du député :

- *Nous allons inciter les régions à proposer des tarifs préférentiels pour que les transports collectifs soient plus attractifs que prendre sa voiture. Sur la gratuité des transports, un vrai débat se pose et peut avoir un intérêt pour les petites agglomérations, dans lesquelles il n'y a que quelques lignes de bus. Les usagers comprennent l'utilité d'une participation tarifaire qui plus est correspond à une part assez faible du financement des transports, qui sont avant tout pris en charge par les entreprises, notamment avec la taxe sur les bureaux et le remboursement à 50% des cartes Navigo. Une contribution du voyageur me paraît donc justifiée, d'autant plus que cela permet de consolider l'effort d'entretien des transports en commun.*
- *Pour la navigation fluviale, je suis favorable à ce que l'on ait la qualité des transports en commun sur les transports fluviaux, mais cela est compliqué car il faudrait que le service soit régulier et rapide. Le surplus d'acteurs fait qu'aujourd'hui, ce projet n'a pas été mis en place.*
- *L'incitation à une journée de télétravail hebdomadaire est une bonne suggestion, il faut trouver un équilibre. Ce mode de travail permet de décharger les transports en commun, ce qui est non négligeable, il s'agit donc de voir si nous pourrions l'inciter davantage même au retour d'une situation normale.*
- *Pour ce qui est des trains de nuit, j'en suis un grand défenseur et je suis ravi que cela revienne. Il existe un plan européen et un plan français, nous avons décidé de renforcer le financement car nous savons qu'ils sont utiles pour beaucoup de personnes et qu'il y a par conséquent un marché pour répondre à ce besoin.*

- *Sur le sujet du transit dans les aéroports, il y a une volonté d'accompagner ces espaces dans l'intermodalité train / avion. Il est important que plus de trains s'arrêtent à l'aéroport Charles-de-Gaulle, et l'interdiction du service aérien sur les liaisons intérieures pour lesquelles il existe une alternative en moins de 2h30 me paraît une mesure essentielle. Je défendrai l'idée même, d'interdire les liaisons par avion sur voie ferrée à grande vitesse de moins de 3h30.*
- *Enfin, dans le contexte actuel, il est vrai que le covoiturage n'est pas optimal, nous devons attendre un peu. En revanche, il y a une réelle possibilité de développer cette pratique qui fluidifie le trafic et diminue les voitures, cela peut avoir beaucoup d'avantages. En Ile-de-France, on observe une incitation très forte à gagner du temps, ce que permettrait l'élaboration de voies réservées. Je pense qu'il est nécessaire que les collectivités les mettent en place et de manière ambitieuse. En revanche, un des points d'inquiétude que je relève vient de la possibilité que les voitures anciennes ne puissent plus circuler alors que certains habitants de la petite couronne habitent dans une ZFE (zone à faible émission) et ne pourront plus sortir leur voiture du garage.*

Agir pour transformer les modes de consommation

Rappel :

- L'article 1er du projet de loi vise à améliorer l'information du consommateur sur l'empreinte carbone des produits, avec notamment un impératif de clarté sur l'impact carbone de l'affichage environnemental. Il s'agit de mettre en place un score carbone sur tous les produits de consommation et de service.
- Le projet de loi marque un changement culturel majeur puisqu'il vient inscrire dans le droit l'interdiction de faire de la publicité pour les énergies fossiles en raison de leur impact direct sur le changement climatique.
- Un article prévoit par ailleurs, la mise en œuvre d'un "contrat climat" conclu entre les médias et les annonceurs d'une part et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, d'autre part, afin de réduire la publicité pour les produits polluants. Un autre article décentralise le pouvoir de police de la publicité qui sera désormais exercé par le maire, ce qui décentralise ainsi le pouvoir et rapproche ces sujets de la démocratie locale.
- Le projet de loi fixe un objectif de 20 % de surfaces de ventes consacrées à la vente en vrac d'ici 2030 dans les grandes et moyennes surfaces, ce qui représente une multiplication par 4 environ de l'offre actuelle en une décennie. Un article du projet de loi permettra aussi aux producteurs la mise en place de dispositifs de consigne pour les emballages en verre, de manière à ce qu'ils soient lavables et réutilisables.

Votre avis :

- Au sujet de l'empreinte carbone, certains pensent que nos objectifs sont actuellement impossibles à tenir car ils mettraient le pays dans la même difficulté économique que nous observons actuellement à cause de la crise sanitaire. D'autres, en revanche, pensent que l'urgence du changement climatique doit s'imposer. Une personne a aussi proposé que soit mise en place une comptabilisation des émissions individuelles de gaz à effet de serre pour être en mesure de diminuer son impact selon ses préférences.
- Pour l'affichage carbone, en plus du score carbone, vous avez pensé à ajouter un affichage indiquant la saisonnalité des produits et leur localité. Certains d'entre vous évoquent également la mise en place d'un « affichage des kilomètres parcourus », qui permettrait de prendre en compte l'empreinte carbone des produits pour arriver sur le territoire national.
- Quant au vrac, vous êtes plusieurs à vous questionner sur la possibilité de donner une définition stricte du vrac et de favoriser son accessibilité pour tous. Vous voyez également en ce nouveau mode de consommation, une façon intéressante de susciter de l'emploi au niveau local, avec des personnes qui surveilleraient les rayons et contrôleraient l'hygiène. Attention toutefois à ce que la vente en vrac en surface ne consiste pas à verser dans des bacs des produits emballés.

L'avis du député :

- *Tout d'abord, il y a deux stratégies pour réduire l'empreinte carbone. La première étant la diminution de l'activité économique pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, tout en essayant de préserver pour la majorité de la population occidentale, un certain confort matériel et en protégeant des milliers d'emplois. La ligne de crête est de plus en plus fine et très compliquée pour nous tous, mais l'horizon doit rester celui d'une diminution drastique de notre empreinte écologique.*
- *La seconde consiste à parier sur notre capacité technologique à passer d'un modèle économique carboné à un modèle économique bas carbone. Ce que je souhaite, c'est que la certaine radicalité nécessaire ne mette pas en cause notre modèle économique, afin que nous puissions conserver la cohésion sociale dont nous avons besoin.*
- *Le comptage individuel est par ailleurs intéressant pour certains secteurs, mais il me semble compliqué à appliquer pour tous les secteurs confondus. Nous pouvons déjà commencer par les transports qui finalement, rassemblent les plus grands écarts.*

- *Actuellement, nous visons à diminuer le trafic aérien intérieur mais nous espérons que d'ici 10 à 15 ans, nous aurons des modèles d'avions bas carbone, ce qui nous permettra de continuer à prendre l'avion. Cependant, il faudrait que tout ce qui a été évoqué soit déjà en place, malheureusement, nous avons un retard de 20 voire 30 ans et nous émettons beaucoup.*
- *Pour ce qui est de l'affichage carbone, je trouve que la mise en place de la loi est un peu longue mais je pense que cette mesure aura un impact majeur sur les industriels, qui devront faire des efforts pour ne pas perdre leur marché. Il est nécessaire que nous puissions comparer le score carbone comme nous comparons les prix.*
- *Enfin, le vrac ne rime pas forcément avec bio, c'est une question d'emballage dont il faut réduire le niveau. L'objectif est d'interdire le fait d'enrober tout ce qui est en plastique avec du plastique et pour rendre cela populaire, c'est un changement culturel qui est nécessaire. Sur la sécurité et l'hygiène que vous avez évoquées, je pense aussi que la création d'emplois dans le secteur du vrac est une bonne chose, car c'est un service, une valeur ajoutée pour les supermarchés.*

Agir sur la manière dont nous vivons en France, les sujets franciliens

Rappel :

- Le projet de loi définit la notion d'artificialisation et prévoit la réduction par deux du rythme d'artificialisation sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente. Un article fixe aussi un principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales qui entraîneraient une artificialisation des sols.
- De plus, il instaure un audit énergétique pour les maisons individuelles et immeubles en monopropriété classés F ou G ("passoires thermiques"). Il rend également le diagnostic de performance énergétique obligatoire pour les bâtiments de logements collectifs et interdit dans un article, la location de passoires thermiques à compter de 2028. Un autre article vise par ailleurs à faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les immeubles en copropriété, grâce à l'adoption d'un plan pluriannuel de travaux et aux provisions correspondantes dans le fonds de travaux de la copropriété.
- Enfin, le Conseil de défense écologique de juillet 2020 a confirmé l'interdiction des terrasses chauffées ainsi que l'obligation de fermer les portes des bâtiments climatisés ou chauffés recevant du public dès la fin de l'hiver 2021.

Votre avis :

- Globalement, vous avez relevé deux enjeux concernant les travaux d'isolation. D'une part, la nécessité d'un nouveau système de répartition de la participation des copropriétaires aux travaux d'isolation par l'extérieur en proportion des mètres carrés de parois isolés dans leur lot et non plus en millième de copropriété qui crée des disparités. D'autre part, la nécessité d'aider les locataires pour lancer des travaux d'isolation qui sont souvent concernés par les inconvénients des passoires énergétiques.
- Vous avez également évoqué l'idée selon laquelle l'Etat pourrait accroître les dispositifs à usage collectif, comme des voitures écologiques et des structures d'habitations.
- Concernant les terrasses chauffées, vous étiez plutôt favorables à leur interdiction tout en reconnaissant l'impact négatif que cela peut avoir pour les restaurateurs, déjà mis en difficulté par le contexte actuel.

L'avis du député :

- *Concernant les terrasses chauffées, le but est de transcrire leur interdiction dans la loi et je souhaite que l'on puisse faire la différence entre les terrasses qui sont chauffées à l'énergie carbonée et celles qui sont chauffées à l'énergie décarbonée. C'est un sujet très parisien et qui fait partie des efforts que nous demandons.*
- *Une autre disposition importante est celle de l'artificialisation des sols, qui dévégétalise et accélère l'effet de serre notamment. L'une des trajectoires est d'arrêter progressivement ce processus en passant par la région.*
- *Il existe tout un plan d'isolation des bâtiments thermiques. Des mesures ont été mises en place pour bloquer l'augmentation des loyers pour les logements qui sont des passoires thermiques, incitant ainsi les propriétaires à faire des travaux. De plus, il y aura aussi une obligation dans la loi au niveau des syndicats de réserver chaque année un budget, pour financer des travaux de rénovation.*
- *Je réfléchis à la manière d'aider les locataires et la façon dont ils pourront toucher les aides. MaPrimeRénov' a été mis en place pour faire en sorte que les copropriétaires se mettent d'accord, car la règle de calcul actuelle ne convient pas. Je vais particulièrement m'investir sur ce sujet car il y a beaucoup de copropriétés à Paris et que le travail à réaliser est massif.*

Un grand merci aux participants pour cet échange,
une fois de plus constructif et bienveillant.

A bientôt pour débattre autour
d'une nouvelle thématique.



Pacôme
Rupin —